

Le très hon. M. Trudeau: Consultez donc *l'Annuaire du Canada*.

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le député savait de quelles provinces se composent les Maritimes. Dans le mémoire qui traite du taux de mortalité de ces provinces. En d'autres termes, il s'agit du taux global de mortalité dans les provinces Maritimes.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le très honorable représentant a-t-il une question supplémentaire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, monsieur l'Orateur. C'est une nouvelle question.

M. l'Orateur: Je propose aux députés d'attendre la période des questions pour revenir à ce sujet très important. Le député de Shefford a la parole.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence a donné la parole au député de Shefford.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

POURPARLERS RELATIFS AU TRANSFERT DU RÉGIME AUX PROVINCES

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question relative à l'enfance.

Peut-il dire si, lors de la conférence fédérale-provinciale qui se tiendra la semaine prochaine, le gouvernement a l'intention d'amorcer un débat avec les représentants des provinces qui veulent prendre en main l'administration du régime fédéral des allocations familiales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, tout ce qui touche l'enfance dans cette question, c'est qu'elle me paraît un peu enfantine.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ENTRÉE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LA CEE ET LA SAUVEGARDE DES INTÉRÊTS CANADIENS

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, la question que je voudrais poser s'adresse au premier minis-

tre. Comme la Grande-Bretagne a apparemment repris les négociations en vue d'entrer dans le Marché commun, le gouvernement du Canada, ou un ministère, a-t-il présenté au gouvernement de M. Wilson des instances pour signaler que si la Grande-Bretagne et tous les membres du Commonwealth ont le droit d'agir à leur guise, les autres membres du Commonwealth ne devraient subir aucun préjudice grave par suite de l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. De plus, le gouvernement britannique nous donnerait-il l'assurance que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande seraient raisonnablement protégés et que nos exportations agricoles et autres vers la Grande-Bretagne ne diminueraient pas substantiellement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, admettant que les deux associés en puissance, le Royaume-Uni et la Communauté économique européenne ont droit à leur liberté, des négociations et des entretiens se sont poursuivis pendant longtemps entre le Canada, le Royaume-Uni et le Marché commun à ce sujet, surtout depuis la dernière demande du Royaume-Uni en mai 1967. Le gouvernement britannique a été informé en détail quant aux effets sur ses échanges avec le Canada de son adhésion possible au tarif extérieur commun et à la politique agricole de la CEE. Il nous a assurés qu'il nous tiendrait au courant des progrès des négociations. Nous espérons que le Royaume-Uni et la CEE, deux de nos importants partenaires commerciaux, tiendront compte des intérêts du Canada. A vrai dire, nous espérons même que l'entrée du Royaume-Uni entraînera une nouvelle libéralisation des politiques de la CEE, surtout pour les produits agricoles et les barrières non tarifaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre peut-il maintenant répondre à la question qui est de savoir si, oui ou non, l'Angleterre a donné une assurance similaire à celle qu'avait fournie le gouvernement MacMillan en 1960 et 1961: que si la Grande-Bretagne entre dans le Marché commun européen, les exportations de blé canadien ainsi que les exportations agricoles en provenance d'autres parties du Commonwealth seront, autant que possible, protégées et assurées avant que l'Angleterre accepte d'entrer dans la CEE?

L'hon. M. Pepin: Ce serait peut-être nier le postulat de l'honorable représentant c'est-à-dire le droit qu'a l'Angleterre de prendre ses propres décisions. Toutefois, à mon avis, la Grande-Bretagne, dans son propre intérêt, tiendrait compte des intérêts du Canada.